

Le français pour l'avenir

États financiers

31 mars 2011

Table des matières

31 mars 2011

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	1 - 2
États financiers	
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7 - 9

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres du
« Le Français pour l'avenir »

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Français pour l'avenir, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces dons s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants comptabilisés au titre des produits, de (l'insuffisance) l'excédent des produits sur les charges, des actifs et de l'actif net.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Le français pour l'avenir au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

MSCM LLP

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Ontario
Le 13 juillet 2011



Le français pour l'avenir

État de la situation financière

Au 31 mars 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	136 524 \$	209 841 \$
Placement à court terme	50 000	-
Subvention à recevoir	27 500	-
Charges payées d'avance et autres	26 198	25 089
	<u>240 222</u>	<u>234 930</u>
Immobilisations (note 4)	11 463	19 684
	<u>251 685 \$</u>	<u>254 614 \$</u>
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	61 562 \$	47 023 \$
Actif net		
Actif net affecté à l'interne au titre d'éventualités (note 7)	50 000	-
Actif net non affecté	140 123	207 591
	<u>190 123</u>	<u>207 591</u>
	<u>251 685 \$</u>	<u>254 614 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

Administrateur

Le français pour l'avenir

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
Produits		
Subventions	550 000 \$	550 000 \$
Dons	131 868	238 633
Dons de services et produits	-	2 994
	<u>681 868</u>	<u>791 627</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	240 980	249 771
Honoraires	175 756	193 395
Frais généraux et administratifs	148 177	149 599
Déplacements	76 994	67 366
Publicité	49 209	44 533
Amortissement	8 220	6 164
	<u>699 336</u>	<u>710 828</u>
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges de l'exercice	<u>(17 468) \$</u>	<u>80 799 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Le français pour l'avenir

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2011

	Fonds affectés au titre d'éventualités	Fonds non affectés	2011	2010
Actif net				
Solde à l'ouverture de l'exercice	- \$	207 591 \$	207 591 \$	126 792 \$
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	-	(17 468)	(17 468)	80 799
Affectations à l'interne (<i>note 7</i>)	50 000	(50 000)	-	-
Solde à la clôture de l'exercice	50 000 \$	140 123 \$	190 123 \$	207 591 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Le français pour l'avenir

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Encaissements de subventions et de dons	654 368 \$	843 475 \$
Décaissements aux fournisseurs et employés	(677 685)	(700 645)
	(23 317)	142 830
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-	(14 198)
Acquisition du placement à court terme	(50 000)	-
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(73 317)	128 632
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	209 841	81 209
Trésorerie à la clôture de l'exercice	136 524 \$	209 841 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

1. Objet de l'organisme

Le français pour l'avenir/French for the Future (l'« organisme ») a été constitué en société sans capital-actions le 7 octobre 1999 en vertu des lois du Canada et a entrepris ses activités le 1^{er} octobre 2000. Son mandat consiste à présenter des programmes éducatifs à l'intention des élèves du secondaire suivant des cours d'immersion française et de français langue première partout au Canada. L'organisme est enregistré à titre d'organisme de bienfaisance en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à ce titre, est exonéré d'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

Mode de présentation

Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada visant les organismes sans but lucratif, appliqués de manière uniforme.

Immobilisations

Les immobilisations sont constatées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la durée utile prévue des immobilisations, au moyen des méthodes et selon les périodes qui suivent :

Mobilier et matériel de bureau	-	5 ans, méthode linéaire
Coûts de reconception du site Web	-	3 ans, méthode linéaire

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les subventions non affectées sont portées aux produits de la période à laquelle elles se rapportent. Les subventions autorisées mais non reçues à la fin d'une période comptable sont constatées par régularisation. Lorsqu'une partie d'une subvention se rapporte à une période future, elle est reportée et constatée pendant la période ultérieure. Les dons sont constatés lorsqu'ils sont reçus, car les promesses de don ne constituent pas des obligations exécutoires en vertu de la loi.

Apports reçus sous forme de documentation et de services

Les apports reçus sous forme de documentation et de services sont inscrits dans les états financiers lorsque la juste valeur peut raisonnablement être estimée et lorsque la documentation et les services seraient sinon achetés par l'organisme. Ces apports sont présentés à la juste valeur estimative à titre de dons de produits et de services.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux PCGR du Canada nécessite que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des éléments d'actif et de passif et des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, de même que sur les produits et les charges présentés relativement à l'exercice visé. Les chiffres réels peuvent différer de ces estimations.

2. Principales conventions comptables - suite

Informations à fournir concernant le capital

L'organisme définit le capital comme étant l'actif net non affecté. Dans le cadre de la gestion du capital, l'organisme a pour objectif d'investir dans des immobilisations dans la mesure nécessaire pour offrir des programmes de langue française à l'échelle du Canada et de détenir un actif net non affecté suffisant pour faire face à des événements financiers défavorables imprévus. Le capital ne fait l'objet d'aucune restriction externe.

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme comprennent la trésorerie, le placement à court terme, la subvention à recevoir, ainsi que les créditeurs et charges à payer. Ces instruments sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur. La valeur comptable de la trésorerie, de la subvention à recevoir et des créditeurs et charges à payer équivaut approximativement à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur du placement à court terme, lequel consiste en un certificat de placement garanti, est fondée sur le coût majoré des intérêts courus. La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas l'organisme à des risques importants relatifs aux intérêts, aux devises ou au crédit qui en découlent.

Dans le cadre de ces états financiers, l'organisme applique le chapitre 3861, *Instruments financiers – information à fournir et présentation*, du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »), plutôt que le chapitre 3862, *Instruments financiers – information à fournir*, et le chapitre 3863, *Instruments financiers – présentation*, du Manuel, ainsi qu'il est permis en vertu des règles de transition aux nouvelles normes par les organismes sans but lucratif.

3. Modifications futures des conventions comptables

Principes comptables généralement reconnus du Canada

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada (« CNC ») a confirmé que les normes internationales d'information financière (« IFRS ») remplaceront les PCGR du Canada en 2011 pour les entités canadiennes à but lucratif ayant une obligation publique de rendre des comptes. En décembre 2010, le CNC a publié de nouvelles normes comptables élaborées spécifiquement pour les organismes sans but lucratif du secteur public canadien.

Les organismes sans but lucratif peuvent continuer d'utiliser les PCGR du Canada actuellement en vigueur jusqu'aux exercices financiers ouverts le 1^{er} janvier 2012 ou après cette date. Ils devront alors adopter soit les normes comptables visant les organismes sans but lucratif ou les IFRS. L'adoption de l'un ou l'autre des ensembles de normes pourrait nécessiter des ajustements des chiffres correspondants de l'exercice antérieur.

Au terme d'une évaluation des incidences, une décision sera prise quant à l'ensemble des normes qui sera adopté.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

4. Immobilisations

	2011		2010	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel de bureau	23 662 \$	18 566 \$	5 096 \$	6 950 \$
Coûts de reconception du site Web	62 226	55 859	6 367	12 734
	85 888 \$	74 425 \$	11 463 \$	19 684 \$

5. Endettement bancaire

L'organisme dispose d'une ligne de crédit autorisée d'un maximum de 50 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel bancaire majoré de 2,50 % par année, payable à vue. Aux 31 mars 2011 et 2010, cette ligne de crédit était inutilisée.

6. Engagements

Au 31 mars 2011, l'organisme s'était engagé à verser les montants suivants au titre de la location-exploitation de locaux et de matériel de bureau :

2012	35 271 \$
2013	35 271
2014	13 046
	83 588 \$

7. Affectations visant l'actif net

Au cours de l'exercice, l'organisme a affecté, à même l'actif net non affecté, 50 000 \$ à l'interne au titre d'éventualités.

Les montants affectés à l'interne ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation du conseil d'administration.